

**ASSOCIATION GROUPE ECOLE SUPERIEURE DU
BOIS**

Atlanpole - Rue Christian Pauc

44306 NANTES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 août 2023

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4

ASSOCIATION GROUPE ECOLE SUPERIEURE DU BOIS

Siège social : Atlanpole - Rue Christian Pauc - 44306 NANTES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 août 2023

Aux membres de l'ASSOCIATION GROUPE ECOLE SUPERIEURE DU BOIS,

I - OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de ASSOCIATION GROUPE ECOLE SUPERIEURE DU BOIS relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'entité à la fin de cet exercice.

II - FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4

III - OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels concernant les impacts sur les comptes clos au 31 août 2023 de la nouvelle convention de financement Programme France 2030 « Compétences et métiers d'avenir ».

IV - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Produits constatés d'avance

La note 5.7.2 de l'annexe expose les règles comptables relatives à la comptabilisation des produits constatés d'avance. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et de leur correcte application.

V - VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

VI - RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VII - RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4

les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nantes, le 23-02-2024

HLP Audit

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale Ouest-Atlantique

DocuSigned by:

3FECA59BA1E1499...

Estelle Le Bihan
Associée

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4



Bilan Actif

Association Ecole Supérieure du Bois

Actif		Au 31/08/2023			Au 31/08/2022	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net		
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
		Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	493 858	410 861	82 997	11 388
		Immobilisations incorporelles en cours	21 510		21 510	
		Avances et acomptes				7 687
		TOTAL	515 368	410 861	104 507	19 076
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions				
		Inst.techniques, mat.out.industriels	7 207 508	5 544 921	1 662 586	1 792 177
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes				2 222	
	TOTAL	7 207 508	5 544 921	1 662 586	1 794 400	
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations et créances rattachées					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres	1 022		1 022	1 022	
	TOTAL	1 022		1 022	1 022	
	Total I	7 723 898	5 955 783	1 768 115	1 814 498	
Actif circulant	Stocks et en cours					
	Créances ⁽³⁾	Créances clients, usagers et comptes rattachés	956 936	65 813	891 123	603 448
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres	11 014 829		11 014 829	999 500
		TOTAL	11 971 766	65 813	11 905 953	1 602 949
Divers	Valeurs mobilières de placement					
	Instruments de trésorerie					
	Disponibilités	1 123 604		1 123 604	1 524 901	
	Charges constatées d'avance ⁽⁴⁾	3 360 946		3 360 946	184 704	
	Total II	16 456 317	65 813	16 390 504	3 312 554	
	Frais d'émission des emprunts III					
	Primes de remboursement des emprunts IV					
	Ecart de conversion Actif V					
	TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)	24 180 216	6 021 596	18 158 620	5 127 053	
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)			7 935 929		

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chêne
 BP 58604
 44186 NANTES CEDEX 4



Bilan Passif

Association Ecole Supérieure du Bois

Passif		Au 31/08/2023	Au 31/08/2022
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	1 131 233	1 131 233
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	172 579	172 579
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau	-66 965	-148 809	
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	77 631	81 844	
Situation nette (sous-total)	1 314 479	1 236 847	
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	893 708	99 133	
Provisions réglementées			
Total I	2 208 188	1 335 981	
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total I bis			
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	205 890	
Total II	205 890		
Provisions	Provisions pour risques	32 511	33 458
	Provisions pour charges	95 010	74 427
Total III	127 521	107 885	
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾	855 243	1 137 708
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	295 433	353 112
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	563 544	413 031
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	19 330	6 597
	Autres dettes	3 758 178	183 681
	Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	10 125 289	1 589 056	
Total IV	15 617 020	3 683 187	
Écart de conversion Passif V			
TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)	18 158 620	5 127 053	
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4



Compte de résultat

Association Ecole Supérieure du Bois

		Du 01/09/2022 Au 31/08/2023	Du 01/09/2021 Au 31/08/2022
		12 mois	12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	26 800	21 266
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service	3 492 537	3 190 654
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	3 013 013	2 022 878
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	30	8 315
	Mécénats		86 000
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	15 000	10 867
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	40 950	67 440	
Utilisations des fonds dédiés		10 520	
Autres produits	54 702	4 838	
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	6 643 034	5 422 780
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	1 852 371	1 629 431
	Aides financières	503 522	101 989
	Impôts, taxes et versements assimilés	50 199	58 340
	Salaires et traitements	2 531 282	2 203 577
	Charges sociales	1 111 253	1 006 591
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	365 578	373 887
	Dotations aux provisions	37 575	26 028
	Reports en fonds dédiés	205 890	
	Autres charges	11 763	19 657
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	6 669 437	5 419 502
1. Résultat d'exploitation (I-II)		-26 403	3 278

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4



Compte de résultat

Association Ecole Supérieure du Bois

		Du 01/09/2022 Au 31/08/2023 12 mois	Du 01/09/2021 Au 31/08/2022 12 mois
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	7 338	1 251
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	7 338	1 251
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	164	85
	Intérêts et charges assimilés	8 500	10 730
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV	8 665	10 816
	2. Résultat financier (III-IV)	-1 327	-9 564
	3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)	-27 730	-6 286
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital	37 085	23 011
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V	37 085	23 011
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion	923	3 403
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	25 845	
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI	26 768	3 403
	4. Résultat exceptionnel (V-VI)	10 317	19 608
	Participation des salariés aux résultats VII		
	Impôts sur les bénéfices VIII	-95 045	-68 523
	Total des produits (I + III + V)	6 687 458	5 447 043
	Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	6 609 826	5 365 198
	EXCÉDENT OU DÉFICIT	77 631	81 844
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
	Dons en nature		
	Prestations en nature		13 371
	Bénévolat	24 316	17 702
	Total	24 316	31 073
Charges des contributions volontaires en nature			
	Secours en nature		
	Mises à disposition gratuite de biens		
	Prestations en nature		13 371
	Personnel bénévole	24 316	17 702
	Total	24 316	31 073

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4



KPMG ESC & GS
Expertise Comptable, Gestion Sociale, Conseil
7 Boulevard Albert Einstein
BP 41125
44311 Nantes Cedex 3

Téléphone : +33 (0)2 28 24 10 10
Télécopie : +33 (0)2 28 24 10 16
Site internet : www.kpmg.fr

Association Ecole Supérieure du Bois

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos 31/08/2023
12 décembre 2023
Ce rapport contient 31 pages

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
 BP 58604
 44186 NANTES CEDEX 4



Association Ecole Supérieure du Bois
 Annexe aux comptes annuels
 KPMG ESC & GS
 12 décembre 2023

Table des matières

1	Objet social	3
2	Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées	4
3	Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture	5
3.1	Faits caractéristiques de l'exercice	5
3.2	Faits caractéristiques postérieurs à la clôture	6
4	Principes et méthodes comptables	7
4.1	Principes généraux	7
4.1.1	Changement de méthode comptable	7
4.1.2	Changements d'estimation	7
4.1.3	Corrections d'erreurs	7
4.2	Dérogations	7
4.3	Principales méthodes comptables	7
5	Informations relatives aux postes du bilan	8
5.1	Actif immobilisé	8
5.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	9
5.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	9
5.1.3	Coût d'emprunt	10
5.1.4	Immobilisations financières	10
5.2	Actif circulant	11
5.2.1	Créances	11
5.2.2	Charges constatées d'avance	11
5.2.3	Produits à recevoir	12
5.3	Tableau des dépréciations de l'Actif	12
5.4	Fonds propres	12
5.4.1	Tableau de variation des Fonds propres	12
5.4.2	Réserves, statutaires ou contractuelles, autres, pour projet de l'entité.	13
5.4.3	Subventions d'investissement	14
5.5	Fonds dédiés	15
5.6	Provision pour risques et charges	16
5.6.1	Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés	17
5.7	Dettes	18
5.7.1	Emprunts et autres dettes assimilés	18
5.7.2	Produits constatés d'avance	18
5.7.3	Précisions sur d'autres dettes	19

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chêne
 BP 58604
 44186 NANTES CEDEX 4



Association Ecole Supérieure du Bois
 Annexe aux comptes annuels
 KPMG ESC & GS
 12 décembre 2023

6	Informations relatives au Compte de résultat	20
6.1	Produits d'exploitation du compte de résultat	20
6.1.1	Cotisations	20
6.1.2	Prestations de service	21
6.1.3	Produits de tiers financeurs	21
6.1.4	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	23
6.1.5	Utilisation des fonds dédiés	23
6.2	Charges du compte de résultat	23
6.2.1	Honoraires des commissaires aux comptes	23
6.2.2	Aides financières	24
6.2.3	Dotations aux provisions	24
6.2.4	Report en fonds dédiés	24
6.3	Résultat Financier	24
6.4	Résultat exceptionnel	24
6.5	Contributions et charges des contributions, volontaires en nature (pied du compte de résultat)	25
6.5.1	Mise à disposition des locaux	25
6.5.2	Bénévolat	25
6.5.3	Mécénat de compétence	26
6.5.4	Autres prestations	26
7	Informations relatives à la fiscalité	27
7.1	Informations relatives au régime fiscal	27
7.1.1	Crédit d'impôt recherche	27
8	Autres informations et engagements dont opérations et engagements envers les dirigeants	28
8.1	Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions...)	28
9	Informations relatives à l'effectif	29
10	Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan	30
10.1	Engagements financiers donnés	30
10.2	Engagements financiers reçus	30

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chêne
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4



Association Ecole Supérieure du Bois
Annexe aux comptes annuels
KPMG ESC & GS
12 décembre 2023

1 **Objet social**

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

- La formation initiale et continue des ingénieurs, cadres et techniciens de la filière bois ;
- La recherche et le transfert de technologie vis-à-vis du matériau et des industries qui le transforment ;
- Les échanges entre les pays qui produisent le bois, le transforment, le négocient et l'utilisent.

Les organes statutairement compétents de notre entité ont fixé différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs constituent le « projet de notre entité » pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans nos fonds propres.

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chêne
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4



Association Ecole Supérieure du Bois
Annexe aux comptes annuels
KPMG ESC & GS
12 décembre 2023

2 **Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées**

L'activité principale de l'ESB est la formation initiale et continue, sous statut étudiant ou par alternance, des ingénieurs, cadres et techniciens de la filière bois. En 2022-23, les formations existantes sont : un Bachelor, 2 BTS, 2 Licences professionnelles et une Formation ingénieur. L'Ecole encadre également des doctorants et propose des modules de formation continue.

Par ailleurs, l'ESB héberge le laboratoire de recherche Limbha qui travaille principalement sur des projets autour de l'économie circulaire et du confort du cadre bâti.

Enfin, BOIS HD, centre d'ingénierie de l'ESB, propose aux entreprises des prestations de R&D pour le développement de leurs produits : essais, modalisation, ingénierie de projet ou formation continue. La décision d'arrêt de cette activité a été prise par le Conseil d'Administration du 10/03/2023 avec effet au 31/08/2023.

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
 BP 58604
 44186 NANTES CEDEX 4



Association Ecole Supérieure du Bois
 Annexe aux comptes annuels
 KPMG ESC & GS
 12 décembre 2023

3 **Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture**

3.1 **Faits caractéristiques de l'exercice**

L'exercice a été caractérisé par les faits d'importance significative suivants :

Convention de financement Programme France 2030 « Compétences et métiers d'avenir »

Le 3 août 2023, l'Ecole a signé une convention de financement avec la Caisse des dépôts et consignations dans le cadre du Programme France 2030 « Compétences et métiers d'avenir ». L'Ecole est chef du projet et représente l'ensemble des partenaires impliqués dans ce projet intitulé « Up FIB - Union Pour la Formation auprès des Industries des Biosourcés ».

La convention est signée pour une durée de 5 ans, avec application au 01/01/2023, avec un financement réparti par année. La subvention totale, à répartir entre l'Ecole et ses partenaires, s'élève à 10 m€. Aucun flux de trésorerie n'a été réalisé au 31/08/2023.

Cette nouvelle convention a eu les impacts suivants sur les comptes clos au 31/08/2023 :

- Subvention à recevoir comptabilisée au bilan en Autres créances pour un montant de 10 m€ en contrepartie des postes :
 - o Du compte de résultat « Concours publics et subventions d'exploitation » à hauteur de 9 238 587 €, correspondant à la fraction finançant des charges d'exploitation ;
 - o Du bilan « Subvention d'investissements » à hauteur de 761 413 €, correspondant à la fraction finançant des investissements. A noter qu'aucun investissement n'a été pour l'instant constaté au 31/08/2023 ;
- Reversements aux partenaires comptabilisés au bilan en Autres dettes pour un montant total de 3 648 225 € en contrepartie du poste du compte de résultat « Aides financières » ;
- Produit Constaté d'Avance comptabilisé pour un montant de 8 406 692 € correspondant à la répartition du produit entre les 5 années de la convention, la subvention nette au titre de l'exercice s'élève à 831 895 € ;
- Charge Constatée d'Avance pour un montant de 3 189 610 € correspondant à la répartition de la charge entre les 5 années de la convention, l'aide financière nette au titre de l'exercice s'élève à 458 615 € ;
- Dotation en fonds dédiés comptabilisée, compte tenu de l'avancement du projet au 31/08/2023, à hauteur de 205 890 €.

L'impact global de la subvention UpFIB sur le résultat de l'Ecole pour l'année 2022-23 est donc de +167 489 €.

Développement du site de Bordeaux et nouveaux sites à Lyon et Versailles

L'Ecole a décidé d'ouvrir des sites à Lyon et Versailles et de développer le site de Bordeaux. C'est, entre autres, l'objet du projet UpFIB expliqué ci-dessus. Sur ces 3 sites, sera proposée la formation Bachelor, déjà existante à Nantes. Au cours de l'exercice 2022-23, deux responsables de site ont ainsi été recrutés pour Lyon et Versailles.

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4



Association Ecole Supérieure du Bois
Annexe aux comptes annuels
KPMG ESC & GS
12 décembre 2023

Le Bachelor a été proposé sur ParcoursSup sur les 3 sites de Nantes, Lyon et Versailles. Malheureusement, le faible nombre de candidats n'a pas permis d'ouvrir le site de Lyon à la rentrée 2023.

Arrêt de l'activité du Centre d'Ingénierie Bois HD

Lors du Conseil d'Administration du 10/03/2023, l'arrêt de l'activité du Centre d'Ingénierie Bois HD a été décidé avec effet au 31/08/2023.

L'ensemble des salariés affectés à cette activité et présents au 31/08/2023 ont bénéficié d'un reclassement au sein des autres activités dispensées par l'Ecole.

Cette décision d'arrêt a eu les impacts suivants sur les comptes clos au 31/08/2023 :

- Amortissement exceptionnel comptabilisé en Charges exceptionnelles pour un montant de 25 654 € correspondant à la Valeur Nette Comptable des immobilisations spécifiques attachées à l'activité et dont aucun avantage économique futur n'est attendu ;
- Quote-part de subvention d'investissement complémentaire comptabilisée pour un montant de 7 141 € pour les immobilisations ci-dessus qui font l'objet d'une subvention d'investissement en cours d'étalement.

Autres faits marquants sur l'activité de l'école

L'Ecole a perçu en octobre 2020 un Prêt Garanti par l'Etat d'un montant de 500 000 €, qui figure au passif parmi les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit. Le remboursement de ce prêt a commencé à compter du mois de novembre 2022, par des échéances mensuelles de 10 716 € et se poursuivra jusqu'en octobre 2026.

Conflit en Ukraine

Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'entreprise constate que le conflit en Ukraine, survenu à la fin du mois de février 2022, n'a pas d'impact significatif sur son activité.

3.2 Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

La mise en jour de la convention de mise à disposition des locaux et de certains mobiliers avec la Région Pays-de-Loire est en cours de rédaction. Les impacts potentiels de cette mise à jour seront pris en compte sur l'exercice 2023-24.

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4



Association Ecole Supérieure du Bois
Annexe aux comptes annuels
KPMG ESC & GS
12 décembre 2023

4 Principes et méthodes comptables

4.1 Principes généraux

Le règlement ANC 2018-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020.

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

4.1.1 Changement de méthode comptable

Notre entité n'a effectué aucun changement de méthode comptable sur l'exercice.

4.1.2 Changements d'estimation

Notre entité n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

4.1.3 Corrections d'erreurs

Notre entité n'a constaté aucune correction d'erreur significative

4.2 Dérogations

Notre entité n'a pratiqué aucune dérogation aux règles comptables applicables.

4.3 Principales méthodes comptables

Notre entité utilise les méthodes comptables explicites applicables.

Les comptes présentés appliquent les méthodes « de référence » suivantes qualifiées ainsi par le règlement 2014-03 :

- Le provisionnement des engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires conformément à l'article 324-1 ;
- La comptabilisation à l'actif des coûts de développement et des frais de création de sites internet conformément aux articles 212-3 et 612-1 ;
- La comptabilisation à l'actif des droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition de l'actif conformément aux articles 213-8, 213- 22, 221-1 et 222-1.

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chêne
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4



Association Ecole Supérieure du Bois
Annexe aux comptes annuels
KPMG ESC & GS
12 décembre 2023

5 Informations relatives aux postes du bilan

Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'évènements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs ou un potentiel lui permettant de fournir des biens ou services à des tiers conformément à sa mission ou à son objet.

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, les biens reçus à titre gratuit sont comptabilisés à l'actif en les estimant à leur valeur vénale.

5.1 Actif immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les modes et durées d'amortissements sont présentés au paragraphe 6.1.2.3.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement,
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable.

L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat sauf celles sur le fonds commercial qui ne sont jamais reprises.

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chêne
 BP 58604
 44186 NANTES CEDEX 4



Association Ecole Supérieure du Bois
 Annexe aux comptes annuels
 KPMG ESC & GS
 12 décembre 2023

5.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	404 853	89 005		493 858
Immobilisations corporelles	6 978 626	244 436	15 554	7 207 508
Immobilisations financières	1 022			1 022
Immobilisations en cours et avances et acomptes	9 910	21 510	9 910	21 510
Total	7 394 411	354 951	25 464	7 723 899

Les acquisitions de l'exercice sont composées essentiellement de :

- Immobilisations incorporelles :
 - o Logiciel (dont nouvel ERP dédié à l'enseignement supérieur)
- Immobilisations corporelles
 - o Matériel et outillage pour l'atelier (dont aspirateur et microscope numérique)
 - o Matériel informatique (dont ordinateurs portables et bureaux)
 - o Matériel de transport
 - o Mobilier (dont remplacement route de bureau et pose édicule pour local aspirateur)

5.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	393 464	17 397	-	410 861
Immobilisations corporelles	5 186 448	374 028	15 554	5 544 922
Immobilisations financières	-	-	-	-
Total	5 579 913	391 425	15 554	5 955 783

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chêne
 BP 58604
 44186 NANTES CEDEX 4



Association Ecole Supérieure du Bois
 Annexe aux comptes annuels
 KPMG ESC & GS
 12 décembre 2023

Modalités d'amortissements

Catégories d'immobilisations	Amortissement	
	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel et outillage	Linéaire	3 à 15 ans
Installations générales	Linéaire	3 à 40 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel informatique et mobilier	Linéaire	3 à 10 ans

5.1.3 *Coût d'emprunt*

Notre entité n'intègre aucun coût d'emprunt à l'actif.

5.1.4 *Immobilisations financières*

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

	Valeur brute début exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Prêt et autres Immobilisations financières	1 022	-	-	1 022
Total	1 022	-	-	1 022

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chêne
 BP 58604
 44186 NANTES CEDEX 4



Association Ecole Supérieure du Bois
 Annexe aux comptes annuels
 KPMG ESC & GS
 12 décembre 2023

5.2 Actif circulant**5.2.1 Créances**

Etat des échéances des créances, mention de celles garanties par des sûretés réelles à la clôture de l'exercice

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à 1 an au plus	Échéances à plus 1 an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) Autres	1 022		1 022
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	956 937	956 937	
Créances reçues par legs ou donations			
Autres	11 014 829	5 514 829	5 500 000
Charges constatées d'avance	3 360 946	925 017	2 435 929
TOTAL	15 333 734	7 396 783	7 936 951
(1) Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Les autres créances comprennent notamment la subvention à recevoir de 10 m€ dans le cadre de la nouvelle convention « Up Fib ». Les modalités de versement définies par la convention sont les suivantes :

- Acompte de 45% versé à la signature de l'accord de consortium entre les différents partenaires du projet. La signature est prévue sur l'exercice 2023-24, la fraction de 4 500 000 € a donc été considérée à moins d'1 an ;
- Acompte de 45% en cours de projet et solde de 10% à la fin de projet. Compte tenu du délai de 5 ans et du montant significatif du projet, ces deux fractions ont été considérées comme à plus d'1 an, soit pour montant de 5 500 000 €.

5.2.2 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 3 360 946 € et concernent :

- L'exploitation (stocks de fournitures, maintenance, locations, abonnements, catalogues et imprimés...) pour un montant de 171 336 € ;
- La nouvelle convention « Up Fib » pour un montant de 3 189 610 €, correspondant à la période jusqu'au 31/12/2027, soit 2 435 929 € de Charges constatées d'avance supérieures à 1 an.

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4



Association Ecole Supérieure du Bois
Annexe aux comptes annuels
KPMG ESC & GS
12 décembre 2023

5.2.3 Produits à recevoir

A la clôture de l'exercice, les produits à recevoir sont constitués des éléments suivants :

Intitulés	Montant
Intérêts courus sur valeurs mobilières de placements	6 600
Factures à établir	515 610
Avoirs à recevoir	2 732
Personnel	112
Subventions à recevoir	10 859 478
Divers	103 320
TOTAL	11 487 852

Les subventions à recevoir de l'exercice correspondent aux subventions totales octroyées par les différents financeurs, le plus souvent dans le cadre de projets pluriannuels, mais non reçues à la clôture de l'exercice.

5.3 Tableau des dépréciations de l'Actif

	Situations et mouvements			
	A	B	C	D
Rubriques	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions : Reprise de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Créances	59 480	15 221	8 887	65 814
Total	59 480	15 221	8 887	65 814

5.4 Fonds propres

Une ressource destinée à renforcer les fonds propres à raison d'une stipulation du tiers financeur, du testateur ou du donateur le cas échéant, est comptabilisée en fonds propres avec ou sans droit de reprise.

5.4.1 Tableau de variation des Fonds propres

Le tableau suivant défini par l'article 431-5 du règlement n°2018-06 se substitue à l'ensemble des informations demandées dans l'article 833-11 du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général.

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4



Association Ecole Supérieure du Bois
Annexe aux comptes annuels
KPMG ESC & GS
12 décembre 2023

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION	A LA CLOTURE
Fonds propres avec droit de reprise	1 131 233				1 131 233
Réserves	172 579				172 579
Report à nouveau	-148 810	81 845			-66 965
Excédent ou déficit de l'exercice	81 845	-81 845	77 632		77 632
Situation nette	1 236 848	0	77 632		1 314 480
Subventions d'investissements	99 133		827 461	32 885	893 709
Provisions réglementées					
TOTAL	1 335 981	0	905 093	32 885	2 208 188

Tableau de variation des fonds propres avec droits de reprise

Les fonds propres avec droit de reprise correspondent à la mise à disposition conditionnelle d'un bien ou de numéraire au profit de l'entité.

Ce bien est repris par l'apporteur lorsque la condition n'est plus remplie par notre entité bénéficiaire. La convention d'apport fixe les conditions (événement dont la survenance justifie la reprise du bien ou des fonds apportés tel que, par exemple, la dissolution de l'entité) et les modalités de reprise du bien (bien repris en l'état, bien repris en valeur à neuf...).

En fonction des modalités de reprise, notre entité enregistre le cas échéant, les charges et provisions lui permettant de remplir ses obligations découlant de cette convention.

Sauf précision particulière dans le contrat, les apports avec droits de reprise sont repris par les apporteurs dans l'état où ils se trouveront à la fin du contrat d'apport ou à la dissolution de l'association.

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres avec droits de reprise	1 131 233			1 131 233

Il s'agit de la mise à disposition par la Région du mobilier et des équipements de l'Ecole.

5.4.2 Réserves, statutaires ou contractuelles, autres, pour projet de l'entité.

Les réserves s'élèvent à 172 579 € et correspondent à l'affectation de résultat des exercices antérieurs.

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4



Association Ecole Supérieure du Bois
Annexe aux comptes annuels
KPMG ESC & GS
12 décembre 2023

5.4.3 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissements sont des ressources à caractère durable, des ressources stables permettant de financer les investissements nécessaires aux activités de l'entité et d'alimenter sa trésorerie.

Dans la continuité des pratiques déjà réalisées, notre entité reprend dans le résultat au rythme de l'amortissement de la quote-part des biens ainsi financés, la subvention d'investissement comptabilisée en fonds propres lors de son octroi, seul le montant net de la subvention étant présentée au bilan (traitement comptable appliqué rétrospectivement dès le 1^{er} exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2020 aux subventions affectées à des biens renouvelables).

Tableau des subventions d'investissements

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Solde à la fin de l'exercice
Subvention Equipement Région	4 178				4 178
<i>Amort. Subvention Equipement Région</i>	-60	-836			-896
Subvention matériel Xyloforest ANR	162 237				162 237
<i>Amort. Subvention matériel Xyloforest ANR</i>	-156 881	-1 460			-158 341
Subvention Carewood	28 534		-28 534		0
<i>Amort. Subvention Carewood</i>	-28 534		28 534		0
Subvention Atelier 4.0	80 000				80 000
<i>Amort. Subvention Atelier 4.0</i>	-17 959	- 7 059			-25 017
Subvention Merite	3 604				3 604
<i>Amort. Subvention Merite</i>	-1 986	-721			-2 707
Subvention Région équipements et aménagements	15 626				15 626
<i>Amort. Subventions équipements et aménagements</i>	-9 143	- 3 428			-12 571
Subvention Fracture numérique	4 858		-525		4 333
<i>Amort. Subventions fracture numérique</i>	-2 392	-1 923			-4 315
Subvention Région Bois HD innovation	176 628				176 628
<i>Amort. Subvention Région Bois HD Innovation</i>	-163 531	-9 150			-172 681
Subvention FEDER Bois HD Innovation	44 742				44 742
<i>Amort. Subvention FEDER Bois HD Innovation</i>	-40 787	-3 877			-44 664
Subvention CVEC CAFETERIA		22 783			22 783
<i>Amort. Subvention CVEC CAFETERIA</i>		-3 199			-3 199
Subvention ADEME RECOWOOD		40 765			40 765
<i>Amort. Subvention ADEME RECOWOOD</i>					
Subvention PANTHER		2 500			2 500
<i>Amort. Subvention PANTHER</i>		-708			-708
Subvention Equipement AMI CMA – CAISSE DES DEPOTS		761 413			761 413
<i>Amort. Subvention Equipement AMI CMA – CAISSE DES DEPOTS</i>					
Totaux nets	99 133	795 100	-525	-	893 709
Dont Montant nominal	520 406	827 461	-29 058		1 318 809
Dont Quotes-parts virées au résultat	421 273	32 361	-28 534		425 100

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4



Association Ecole Supérieure du Bois
Annexe aux comptes annuels
KPMG ESC & GS
12 décembre 2023

5.5 Fonds dédiés

Ces sommes sont reportées au compte de résultat au fur et à mesure de leur utilisation, poste « Utilisations des fonds dédiés » dans les Produits au compte de résultat.

L'article 132-1 du règlement n°2019-04 précise que désormais à la clôture de l'exercice, sont comptabilisés en fonds dédiés, si les conditions prévues à l'article 132-1 du règlement ANC n° 2018-06 sont satisfaites et en particulier leur affectation par l'autorité de tarification à un projet défini, les montants non utilisés provenant des contributions accordées par l'autorité de tarification suivantes :

- Les contributions financières pour financer le renouvellement des immobilisations en vertu de l'article D 314-206 du code de l'action sociale et des familles (provision réglementée dans comptes administratifs) ;
- Les autres contributions accordées, au cours de l'exercice ou dans le cadre de la réalisation d'un contrat pluriannuel d'objectif et de moyen, affectées par le financeur (autorité de tarification).

Lorsqu'une ressource inscrite, au cours de l'exercice, au compte de résultat dans les produits, n'a pu être utilisée en totalité au cours de cet exercice, l'engagement d'emploi pris par l'entité envers le tiers financeur est inscrit en charges sous la rubrique « reports en fonds dédiés » et au passif du bilan sous le compte « fonds dédiés ».

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisation		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursement		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitations		205 890				205 890	
Contributions financières d'autres organismes							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL		205 890				205 890	

Les fonds dédiés dotés au 31/08/2023 correspondent à la quote-part de subvention d'exploitation non utilisée selon l'avancement du projet Up Fib à la clôture dans le cadre de la convention de financement avec la Caisse des dépôts et consignations.

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
 BP 58604
 44186 NANTES CEDEX 4



Association Ecole Supérieure du Bois
 Annexe aux comptes annuels
 KPMG ESC & GS
 12 décembre 2023

5.6 Provision pour risques et charges

	Montant au début de l'exercice	Constitution par fonds propres	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reprises par fonds propres	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et litiges	33 459		165	1 112			32 512
Pensions et obligations similaires	74 427		22 354	1 771			95 010
Autres provisions pour risques et charges							
Total	107 886		22 519	2 883			127 522

- Les provisions pour risques concernent principalement :
 - Retraite vacataire de 92 à 95 : elle correspond aux cotisations de retraite liées aux vacataires embauchés lorsque l'Ecole était située à Paris. Cette provision est reprise au fur et à mesure que ces vacataires ont atteint l'âge légal du déclenchement des droits à la retraite, soit 67 ans. La provision s'élevait au 31.08.2023 à 32 019 €.
- La provision pour charges concerne la provision pour indemnité de départ à la retraite, cf paragraphe suivant.

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chêne
 BP 58604
 44186 NANTES CEDEX 4



Association Ecole Supérieure du Bois
 Annexe aux comptes annuels
 KPMG ESC & GS
 12 décembre 2023

5.6.1 Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
Indemnités de départ en retraite	95 010		95 010
Engagements de pension à d'anciens dirigeants			
Prise en charge des cotisations mutuelle santé pour des salariés partis en retraite			

Notre entité provisionne (non déductible) ses engagements relatifs au régime d'indemnité de départ à la retraite dont les principales caractéristiques sont précisées ci-après.

Les provisions sont évaluées et comptabilisées dans le respect de la permanence des méthodes, selon l'application des dispositions de l'annexe 1 de la recommandation ANC n° 2013-02 qui reprend pour l'essentiel la Recommandation CNC n° 2003-R.01.

L'indemnité de départ en retraite a été évaluée selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées, en tenant compte des paramètres suivants :

- Hypothèse de départ volontaire du salarié (indemnité conventionnelle)
- Age de départ : 67 ans, en fonction de l'année de naissance,
- Turn over : Statistiques publiées par la DARES pour le secteur d'activité Education
- Table de mortalité : Insee 2017-2019, distinctes pour les hommes et les femmes,
- Taux de progression des salaires : 1.90%
- Taux d'actualisation : 3.67%,
- Taux de charges patronales : 45%.

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4



Association Ecole Supérieure du Bois
Annexe aux comptes annuels
KPMG ESC & GS
12 décembre 2023

5.7 Dettes**5.7.1 Emprunts et autres dettes assimilés**

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à 1 an au plus	Échéances	
			à plus 1 an et 5 ans au plus	à plus 5 ans
Emprunts (2) (3) et dettes auprès des établissements de crédit (3) dont : - à 1 an au maximum à l'origine - à plus de 1 an à l'origine	855 243	283 355	571 888	
Emprunts et dettes financières divers (2) (3)				
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	295 433	295 433		
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	563 544	563 544		
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	19 330	19 330		
Autres dettes (3)	3 758 178	1 751 654	2 006 524	
Produits constatés d'avance	10 125 290	3 220 240	6 905 050	
TOTAL	15 617 018	6 133 556	9 483 462	
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice Emprunts remboursés en cours d'exercice	282 325			
(3) Dont 0 € garanties par des suretés réelles (indication des postes concernés)				

Les autres dettes comprennent notamment les reversements à réaliser aux partenaires dans le cadre de la nouvelle convention « Up Fib » pour un montant de 3 648 225 €. Les modalités de reversement ne sont pas définies par la convention. Par analogie au traitement de la subvention à recevoir, la répartition des échéances du reversement aux partenaires est la suivante :

- Acompte de 45% versé à la signature de l'accord de consortium entre les différents partenaires du projet. La signature est prévue sur l'exercice 2023-24, la fraction de 1 641 701 € a donc été considérée à moins d'1 an ;
- Acompte de 45% en cours de projet et solde de 10% à la fin de projet. Compte tenu du délai de 5 ans et du montant significatif du projet, ces deux fractions ont été considérées comme à plus d'1 an, soit pour montant de 2 006 524 €.

5.7.2 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance de l'exercice s'élèvent à 10 125 290 € et correspondent à :

- La nouvelle convention « Up Fib » pour un montant de 8 406 692 €, correspondant à la période jusqu'au 31/12/2027, soit 6 905 050 € de Produits constatés d'avance supérieurs à 1 an ;

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chêne
 BP 58604
 44186 NANTES CEDEX 4



Association Ecole Supérieure du Bois
 Annexe aux comptes annuels
 KPMG ESC & GS
 12 décembre 2023

- La quote-part de 4 mois de la subvention du Ministère de l'Agriculture et de la Taxe d'Apprentissage 2023 ainsi qu'à des subventions perçues d'avance et des facturations émises d'avance pour un montant de 1 718 598 €.

5.7.3 Précisions sur d'autres dettes

A la clôture de l'exercice, les charges à payer sont constituées des éléments suivants :

Intitulés	Montant
Intérêts courus sur emprunts	125
Factures non parvenues	91 433
Avoirs à établir	23 935
Congés à payer	155 851
ARTT	19 608
Personnel, autres charges à payer	68 354
Charges sociales à payer	30 658
Etat, charges à payer	16 661
Factures non parvenues d'immobilisations	2 298
Autres	9 993
TOTAL	418 916

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chêne
 BP 58604
 44186 NANTES CEDEX 4



Association Ecole Supérieure du Bois
 Annexe aux comptes annuels
 KPMG ESC & GS
 12 décembre 2023

6 Informations relatives au Compte de résultat

Le compte de résultat est présenté selon les dispositions du plan comptable général sauf en ce qui concerne les opérations spécifiques qui suivent :

- Produits d'exploitation : cotisations, produits de tiers financeurs, utilisations des fonds dédiés ;
- Charges : aides financières, reports en fonds dédiés ;
- Contributions volontaires en nature (produits) et charges des contributions volontaires en nature.

6.1 Produits d'exploitation du compte de résultat

	Total
Cotisations	26 800
Prestations de services	3 492 537
Subventions d'exploitation	2 788 188
Concours publics - Taxe d'apprentissage	208 223
Concours publics - Contribution CVEC	16 602
Ressources liées à la générosité du public	30
Contributions financières	15 000
Reprise de provisions et transferts de charges	40 951
Utilisation des fonds dédiés	0
Autres produits	54 702
TOTAL	6 643 034

6.1.1 Cotisations

Il s'agit de cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale, la réception de publication ou la remise de biens de faible valeur.

Notre entité peut justifier d'un droit d'agir en recouvrement, généré par un appel de cotisation, ainsi conformément à l'article 142-1 du règlement ANC n°2018-06 cet appel constitue le fait générateur de la comptabilisation du produit.

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chêne
 BP 58604
 44186 NANTES CEDEX 4



Association Ecole Supérieure du Bois
 Annexe aux comptes annuels
 KPMG ESC & GS
 12 décembre 2023

6.1.2 Prestations de service

Les prestations de services sont principalement composées de :

- Frais de scolarité pour 968 861 € ;
- Participation des OPCO au financement de l'apprentissage 1 789 088 € ;
- Chiffre d'affaires du Centre d'Ingénierie BOIS HD et autres prestations R&D 404 519 €.

6.1.3 Produits de tiers financeurs

Concours publics et subventions d'exploitation

Concours publics

Un concours public est une contribution financière apportée par une autorité administrative en application d'un dispositif législatif ou réglementaire (par opposition à la subvention, attribuée de façon facultative et objet d'une décision particulière).

Les concours publics comprennent :

- Les contributions financières d'une autorité administrative qui ne sont pas des subventions ;
- Les versements de participations, contributions ou taxes par un organisme collecteur.

Ils sont comptabilisés en produit au compte « Concours publics » en fonction des modalités propres au dispositif concerné.

Les concours publics comprennent les versements de Taxe d'apprentissage obtenus dans le cadre des versements libératoires des entreprises pour un montant de 208 223 € et la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) pour un montant de 16 602 €.

Subventions

Les dépenses engagées avant que notre entité ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Constituent des subventions, les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire.

Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires. Ces contributions ne peuvent constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chêne
 BP 58604
 44186 NANTES CEDEX 4



Association Ecole Supérieure du Bois
 Annexe aux comptes annuels
 KPMG ESC & GS
 12 décembre 2023

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* ».

Tableau des subventions et concours publics

Nature du concours ou de la subvention	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	Caisse d'allocations familiales	Autres
Concours publics		224 825			
Subvention d'exploitation	143 765	2 435 827	101 669		106 928
Subvention d'investissement					

Ressources liées à la générosité du public

Dons manuels (dont abandon de frais par les bénévoles)

Le poste « dons manuels » comprend notamment :

- Les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte.

Mécénats

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle, la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat soit la forme de parrainage selon les termes de la convention.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature.

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chêne
 BP 58604
 44186 NANTES CEDEX 4



Association Ecole Supérieure du Bois
 Annexe aux comptes annuels
 KPMG ESC & GS
 12 décembre 2023

Contributions financières

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par ex, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité
- Exceptionnels si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

6.1.4 Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges**Reprises**

- Sur provisions pour risques et charges : 1 112 €
- Sur provisions retraite : 1 771 €
- Sur dépréciation clients : 8 887 €

Transferts de charges :

- Sur charges extérieures : 18 591 €
- Sur charges de personnel : 10 589 €

6.1.5 Utilisation des fonds dédiés

Les reprises en fonds dédiés s'élèvent à 0 €.

6.2 Charges du compte de résultat**6.2.1 Honoraires des commissaires aux comptes**

	HLP Audit
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	10 727
Au titre d'autres prestations	-
Honoraires totaux	10 727

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chêne
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4



Association Ecole Supérieure du Bois
Annexe aux comptes annuels
KPMG ESC & GS
12 décembre 2023

6.2.2 Aides financières

Les aides financières comprennent les aides financières octroyées et les quotes-parts de générosité reversées.

Une aide financière est :

- Soit une somme d'argent accordée à une personne physique à titre d'aide ou de secours ;
- Soit une contribution financière facultative octroyée par une entité à une autre entité destinée à la réalisation d'actions ou d'investissements.

Ces sommes ou contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Les aides financières correspondent principalement aux charges de reversements aux partenaires dans le cadre de la convention « Up Fib » selon l'étalement de la convention au 31/08/2023 pour un montant de 458 615 €. Elles comprennent également les aides versées aux étudiants pour un montant de 34 100 €.

6.2.3 Dotations aux provisions

Les dotations aux provisions comprennent celles :

- Sur provisions retraite : 22 354 €
- Sur dépréciation clients : 15 221 €

6.2.4 Report en fonds dédiés

Les fonds dédiés dotés au 31/08/2023 pour un montant de 205 890 € correspondent à la quote-part de subvention d'exploitation non utilisée selon l'avancement du projet Up Fib à la clôture de l'exercice dans le cadre de la convention de financement avec la Caisse des dépôts et consignations.

6.3 Résultat Financier

Le résultat financier s'élève à -1 327 €. Il se compose notamment d'intérêts d'emprunts pour -8 500 €.

6.4 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à 26 768 €. Il se compose notamment des quotes-parts de subventions d'investissement pour 32 361 € et des dotations aux amortissements exceptionnels pour 25 845 €.

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chêne
 BP 58604
 44186 NANTES CEDEX 4



Association Ecole Supérieure du Bois
 Annexe aux comptes annuels
 KPMG ESC & GS
 12 décembre 2023

6.5 *Contributions et charges des contributions, volontaires en nature (pied du compte de résultat)*

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- Des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services

Une contribution est une participation, sous quelque forme que ce soit, à la réalisation d'une œuvre commune.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

- Ces apports ou affectations sont comptabilisés en charge à la date de signature de la convention ou des statuts.
- Les apports ou affectations sont soit en numéraire soit en nature.
- Les apports en nature correspondent à l'apport de tout bien qu'il soit matériel ou immatériel autre que l'argent.

La valorisation des apports de biens ou autres services se fait par référence au coût réel comme par exemple la valeur locative des mises à disposition de locaux.

Notre entité a décidé de comptabiliser les contributions volontaires en nature en fonction des informations disponibles.

6.5.1 *Mise à disposition des locaux*

La région met à disposition à titre gracieux la totalité des locaux utilisés par l'Ecole, à charge pour elle de les maintenir dans un état d'entretien normal.

Aucune donnée chiffrée n'a été communiquée à l'école, il n'a donc pas été possible de comptabiliser la contribution correspondante.

6.5.2 *Bénévolat*

Le bénévole est une personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial (Avis du Conseil économique et social du 24 février 1993) et selon l'objet et les règles de l'entité auprès de laquelle le bénévole s'engage.

Le bénévolat informel (aide aux voisins, coups de main) est à distinguer du bénévolat formel qui s'exerce au sein d'une structure organisée.

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
 BP 58604
 44186 NANTES CEDEX 4



Association Ecole Supérieure du Bois
 Annexe aux comptes annuels
 KPMG ESC & GS
 12 décembre 2023

Le bénévolat dont notre entité a bénéficié correspond à :

Nature de la contribution	Modalités ayant permis de quantifier	Nombre d'heure	Montant	Méthode de valorisation
Heures de cours	Suivi des heures réalisées de CM, TP et TD et accompagnement d'élèves	179	12 673	Coût horaire brut de base selon grille de rémunération ESB + charges sociales au taux de 45%
Conseil de perfectionnement	Temps de présence par session * nb de personnes présentes	26	1 138	Coût horaire brut selon minima de la convention collective + charges sociales au taux de 45%
Conseil scientifique	Temps de présence par session * nb de personnes présentes	-	-	Coût horaire brut selon minima de la convention collective + charges sociales au taux de 45%
Bureau	Temps de présence par réunion * nb de personnes présentes	20	875	Coût horaire brut selon minima de la convention collective + charges sociales au taux de 45%
Conseil d'Administration	Temps de présence par réunion * nb de personnes présentes	36	1 576	Coût horaire brut selon minima de la convention collective + charges sociales au taux de 45%
Assemblée Générale	Temps de présence par réunion * nb de personnes présentes + Forfait Présidence et autres membres du bureau	184	8 054	Coût horaire brut selon minima de la convention collective + charges sociales au taux de 45%
Total		445	24 316	

6.5.3 *Mécénat de compétence*

L'école n'a pas bénéficié d'une mise à disposition de personnel dans le cadre d'un mécénat de compétences au cours de l'exercice 2022-23.

6.5.4 *Autres prestations*

L'école n'a pas bénéficié d'autres prestations de services au cours de l'exercice 2022-23.

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chêne
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4



Association Ecole Supérieure du Bois
Annexe aux comptes annuels
KPMG ESC & GS
12 décembre 2023

7 Informations relatives à la fiscalité

7.1 Informations relatives au régime fiscal

L'activité de recherche et du Centre d'Ingénierie BOIS HD est soumis au régime fiscal du réel normal.

7.1.1 Crédit d'impôt recherche

Le CIR (Crédit d'Impôt Recherche) comptabilisé dans les comptes à la clôture de l'exercice s'élève à 95 045 €. Au compte de résultat, il a été constaté en moins de l'impôt société.

Ce CIR correspond aux dépenses engagées au titre de l'année civile 2021 dans le cadre des opérations de recherche et de développement de l'association.

Le CIR est comptabilisé au moment de son encaissement.

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chêne
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4



Association Ecole Supérieure du Bois
Annexe aux comptes annuels
KPMG ESC & GS
12 décembre 2023

8 Autres informations et engagements dont opérations et engagements envers les dirigeants

8.1 Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions...)

Les associations qui rémunèrent un à trois dirigeants dans le cadre de l'article 261 7.1° du code général des impôts doivent, entre autres, indiquer dans une annexe aux comptes annuels le montant des rémunérations versées à chacun des dirigeants concernés (art 242C, annexe II du code général des impôts).

Les cadres dirigeants de l'association sont le président, le trésorier et le directeur. Le président et le trésorier ont une activité de bénévoles au sein de l'association. Communiquer une rémunération amènerait à la diffusion d'une rémunération individuelle du directeur.

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chêne
 BP 58604
 44186 NANTES CEDEX 4



Association Ecole Supérieure du Bois
 Annexe aux comptes annuels
 KPMG ESC & GS
 12 décembre 2023

9 Informations relatives à l'effectif

	Personnel salarié Permanents <i>Equivalent temps plein</i>	Personnel salarié Vacataires <i>Equivalent temps plein</i>
Cadres	35	
Agents de maîtrise et Techniciens	17	5
Employés		
Ouvriers		
Total	52	5

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chêne
 BP 58604
 44186 NANTES CEDEX 4



Association Ecole Supérieure du Bois
 Annexe aux comptes annuels
 KPMG ESC & GS
 12 décembre 2023

10 Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

10.1 Engagements financiers donnés

Néant.

10.2 Engagements financiers reçus

	31/08/2022	31/08/2023
Emprunts et des dettes auprès des établissements de crédit – Garantie de l'Etat	500 000	396 788
Total	500 000	396 788